

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3983

24 décembre 2014

SOMMAIRE

Immopro-Invest, S.à r.l.	191143	nOOnesign	191178
Innovations & Services S.A.	191144	Pâtisserie Scheer Marc	191179
Inside Project Management S.à r.l.	191144	Sanitaire Art et Bains S.A.	191140
Inter-Haus-Luxembourg S.A.	191144	SBC International S.à r.l.	191139
Kandeo Fund S.à r.l.	191145	Skydeck S.à r.l.	191140
Loireglass S.A.	191143	Somil International S.A.	191140
Maschell International S.A.	191142	Stuff an der Millen S. à r.l.	191139
Masterplan International S.A.	191142	Sunset Villa S.A.	191139
Masterplan S.à r.l.	191140	Surinvest S.A.	191139
Matek Kienbaum Wünsche MKW Unter- nehmensberatung International Euroin- formationsbüro	191144	Thekem S.A.	191182
Matek Kienbaum Wünsche MKW Unter- nehmensberatung International Euroin- formationsbüro	191144	The Lodge S.A.	191138
Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Ley- der	191142	Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l.	191167
Milchwerk Bauer S.A.	191142	Tiara S.A.	191183
Milchwerk Bauer S.A.	191141	Timesavers s.à r.l.	191139
Milchwerk Bauer S.A.	191141	Todi Bro. S.A.	191138
Milchwerk Bauer S.A.	191142	Torus Pak Management S.à r.l.	191160
Mille Lacs LU S.à r.l.	191141	Trees S.A.	191138
Mischa S.A.	191141	Trophy Investments SIF	191181
Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l. ...	191141	TS Invest S.A.	191138
Niederlande Immo Beteiligungs I A.G. ..	191143	T.T.F.	191138
Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. .	191143	Varian Investments S.A. SPF	191180
Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.	191143	VEE Estepona A.G.	191140
		Viktar Holding S.A.	191145
		Yum! Franchise China Trust I S.à r.l.	191173
		Zesumme Wuessen	191177

The Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.114.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014197103/10.

(140219502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.309.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von
Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014197082/10.

(140220267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

T.T.F., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.872.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197079/10.

(140220205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014197113/11.

(140220123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.457.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014197108/13.

(140219998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014197106/10.

(140219842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Surinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.461.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014197075/12.

(140220163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Sunset Villa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 164.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014197074/11.

(140219670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Stuff an der Millen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 25, route de Reisdorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197072/10.

(140219677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

SBC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 156.486.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de Commerce ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197049/11.

(140219494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

SAB S.A., Sanitaire Art et Bains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, route des Vins.

R.C.S. Luxembourg B 77.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/12/2014.

Référence de publication: 2014197044/10.

(140219634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Somil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197036/10.

(140219456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Skydeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197032/10.

(140219790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 123.743.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEE ESTEPONA AG

Référence de publication: 2014197132/11.

(140219788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Masterplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.039.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014196875/13.

(140219616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Mischa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.272.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 30 août 2014.
Thierry TORDEURS
Administrateur

Référence de publication: 2014196886/12.
(140219903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Mille Lacs LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.086.

Les comptes annuels de Mille Lacs Lu S.à r.l. B178086 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mille Lacs Lu S.à r.l.
Référence de publication: 2014196885/11.
(140220204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 81.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196884/10.
(140219859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.077.

Les comptes annuels de Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l. B 155077 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l.
Référence de publication: 2014196889/11.
(140220175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 81.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196883/10.
(140219858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196881/10.

(140219819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196882/10.

(140219820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Masterplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014196894/13.

(140219617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Leyder, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 29.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196897/11.

(140219569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Maschell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.617.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014196893/10.

(140219586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Niederlande Immo Beteiligungs I A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.069.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS I A.G.

Référence de publication: 2014196909/11.

(140220197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II A.G.

Référence de publication: 2014196910/11.

(140220196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III AG

Référence de publication: 2014196911/11.

(140219787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Loireglass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.067.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014196867/12.

(140219731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Immopro-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196800/9.

(140220259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Innovations & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 80.255.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014196802/10.

(140219589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Inter-Haus-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196805/10.

(140219834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Inside Project Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 118, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 183.760.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9560 Wiltz, le 30 août 2014.

Thierry TORDEURS

Administrateur

Référence de publication: 2014196803/12.

(140220150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Matek Kienbaum Wünsche MKW Unternehmensberatung International Euroinformationsbüro, Société Anonyme.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 39.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196876/11.

(140219826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Matek Kienbaum Wünsche MKW Unternehmensberatung International Euroinformationsbüro, Société Anonyme.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 39.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196877/11.

(140219827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Kandeo Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.224.

—
EXTRAIT

En date du 4 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Duncan Christopher Smith, né le 21 Novembre 1963 à Lewes, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, au poste de gérant de la Société.

Depuis le 4 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mr. Eduardo Michelsen Delgado;
- Mr. Edgar Enrique Sandoval Castro;
- Mr. Duncan Christopher Smith

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014195118/21.

(140217772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Viktar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 192.465.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here duly represented by its sole manager Mrs. Maria TKACHENKO, born in Moscow (Russia) on 3 May 1974, a chartered accountant, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Viktar Holding S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one (31) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.-), consisting of two thousand (2,000) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 5th of June at 16:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the 5th of June 2015 at 16:00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one (31) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", represented as said before, and are paid up to the extent of 50% by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand five hundred euro (15,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg is appointed as the Sole Director of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

Mr Mikhail Kiselev, born in Moscow, on December 21, 1971, having his business address at 4, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

4. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.

5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant unique savoir Madame Maria TKACHENKO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Viktar Holding S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grandduché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-une (31) actions ayant une valeur nominale de une mille d'euro (EUR 1.000 -) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000, -), représenté par deux mille (2 000) actions ayant une valeur nominale de mille d'euro (EUR 1.000,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de Juin, à 16:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra du cinq mois de juin 2015 à 16:00.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31 000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et sont libérées par le prédit souscripteur à hauteur de 50% en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) La personne suivante a été nommée administrateur de la Société:
Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelée à la fonction d'administrateur unique;
- 3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)
La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:
Monsieur Mikhail Kiselev, né à Moscou, le 21 décembre 1970, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195587/838.

(140217959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Torus Pak Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 192.442.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Torus Pak Research and Development S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B163961;

here represented by Mr Peter Lundin, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which are hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Torus Pak Management S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12.500) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment:

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

The shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The registered office is established at 1, Z.I Bombicht, L-6947 Niederanven.
2. The Company will be administered by the following managers, for an unlimited period:

Class A Manager

Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnap (Sweden), on March 24th 1975, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Class B Manager

Mr. Rickard Gillblad, entrepreneur, born in Långhem (Sweden), on April 26th 1979, with professional address at Västra Hagenvägen 22, SE-439 92 Onsala, Sweden.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Torus Pak Research and Development S.à r.l., une société dûment constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 163 961

ici représentée par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Torus Pak Management S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas où la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération:

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

191167

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés:

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les décisions suivantes:

1. Le siège social est au 1, Z.I Bombicht, L-6947 Niederanven.
2. La Société est administrée par les gérants suivants, et ce pour une période indéterminée:

Gérant de classe A

Mme Charlotte Lahaije-Hultman, juriste, née à Barnap (Suède), le 24 mars 1975, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Gérant de classe B

M. Rickard Gillblad, entrepreneur, né à Långhem (Suède), le 26 avril 1979, demeurant professionnellement au Västra Hagenvägen 22, SE-439 92 Onsala, Sweden.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P, LUNDIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/570955. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195542/369.

(140217358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.391.693.745,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.930.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the members of the company "Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 7, 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations., were validly represented at the meeting.

The extraordinary general meeting of the member is presided by Ms. Isabelle CHARLIER, attorney-at-law- residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"):

The Chairman appoints Mr. Pablo UMBON-MANZANO, jurist, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary designate Mr. Kristof JANSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the meeting (the "Scrutineer").

The bureau thus constituted draws up the attendance list, which after having been signed "ne varietur" by the members present, the proxyholder of the represented members as well as by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached together with the powers of attorneys to the present deed to be submitted together to the registration authorities.

The Chairman then requests the undersigned notary to state the following:

I- In accordance with the attendance list, all the members representing together the entire corporate capital in an amount of one hundred twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000) are present or represented at the meeting, thus

the extraordinary general meeting of the members can validly deliberate and resolve on the items on the agenda, even without prior formal convening of the members.

II- The agenda of the present extraordinary general meeting of the members is as follows:

1- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,573,745) in order to bring it from its present amount of one hundred twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000), represented by one hundred twenty thousand (120,000) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, to the amount of one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,693,745) represented by one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five (1,391,693,745) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, by issuing one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (1,391,573,745) new corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

2- Issuance of one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (1,391,573,745) new corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium of twenty-nine billion eighty-six million three hundred ninety-nine thousand three hundred eight Swedish Kronor (SEK 29,086,399,308);

3- Allocation of one hundred thirty-nine million one hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five Swedish Kronor (SEK 139,169,375) to the legal reserve of the Company;

4- Subscription and payment of one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (1,391,573,745) new corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium of twenty-nine billion eighty-six million three hundred ninety-nine thousand three hundred eight Swedish Kronor (SEK 29,086,399,308) and of the allocation of one hundred thirty-nine million one hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five Swedish Kronor (SEK 139,169,375) to the legal reserve of the Company, by a contribution in kind;

5- Amendment of article 5 of the articles of association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows: "The subscribed capital of the Company is set at one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,693,745.-) represented by one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand forty-five (1,391,693,745.-) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each."

6- Mandate granted to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without their having been a prior convening notice.

Thus, the members of the Company, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the members unanimously resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,573,745.-) in order to bring it from its present amount of one hundred twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000.-), represented by one hundred twenty thousand (120,000) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, to the amount of one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,693,745) represented by one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five (1,391,693,745) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, by issuing one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (1,391,573,745) new corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to issue one billion three hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (1,391,573,745) new corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium of twenty-nine billion eighty-six million three hundred ninety-nine thousand three hundred eight Swedish Kronor (SEK 29,086,399,308.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to allocate one hundred thirty-nine million one hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five Swedish Kronor (SEK 139,169,375.-) to the legal reserve of the Company.

Subscription and payment

1. Then appears Mrs. Isabelle CHARLIER, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Invitrogen Holdings, Inc., above identified, by virtue of a power of attorney given on November 24, 2014.

The appearing person, prenamed, declares (i) to subscribe in the name and on behalf of Invitrogen Holdings Inc., two hundred twenty-three million eight hundred forty-one thousand eight hundred five (223,841,805) newly issued corporate units, with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-), with an aggregate share premium of four billion six hundred seventy-eight million six hundred ninety-seven one hundred seventy-four Swedish Kronor (SEK 4,678,697,174.-) and (ii) to allocate in the name and on behalf of Invitrogen Holdings Inc., twenty-two million three hundred eighty-six thousand one hundred eleven Swedish Kronor (SEK 22,386,111.-) and (iii) to make payment of such new corporate units, the attached share premium and the allocation to the legal reserve in full by (i) a contribution in kind of the entire share capital of Life Technologies GmbH, a company existing under the laws of Germany, and 100 common shares of Life Technologies, Inc., a company existing under the laws of Canada and a claim (the "Contribution").

It results from a valuation report issued by Invitrogen Holdings Inc. on November 24, 2014 that:

"Based on the verification carried out as described above the value of the Contribution is at least equal to the value of the consideration."

The valuation report dated November 24, 2014, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

2- Then appears Mrs. Isabelle CHARLIER, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of FSWH International Holdings LLC, above identified, by virtue of a power of attorney given on November 24, 2014.

The appearing person, prenamed, declares (i) to subscribe in the name and on behalf of FSWH International Holdings LLC., one billion one hundred sixty-seven million seven hundred thirty-one thousand nine hundred forty (1,167,731,940) newly issued corporate units, with a par value of one Swedish Krona (SEK 1,-), with an aggregate share premium of twenty-four billion four hundred seven million seven hundred two thousand one hundred thirty-four Swedish Kronor (SEK 24,407,702,134) and (ii) to allocate in the name and on behalf of FSWH International Holdings LLC, one hundred sixteen million seven hundred eighty-three thousand two hundred sixty-four Swedish Kronor (SEK 116,783,264) and (iii) to make payment of such new corporate units, the attached share premium and the allocation to the legal reserve in full by (i) a contribution in kind of the entire share capital of FSII Holdings I AB, a company existing under the laws of Sweden and a claim against Power Sweden Holdings I, a company existing under the laws of Sweden (the "Contribution").

It results from a valuation report issued by FSWH International Holdings LLC on November 24, 2014 that:

"Based on the verification carried out as described above the value of the Contribution is at least equal to the value of the consideration."

The valuation report dated November 24, 2014, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

The total amount of thirty billion six hundred seventeen million one hundred forty-two thousand four hundred twenty-eight Swedish Kronor (SEK 30,617,142,428), of which one billion three hundred and ninety-one million five hundred and seventy three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,573,745, -) is allocated to the share capital account and twenty-nine billion eighty-six million three hundred ninety-nine thousand three hundred eight Swedish Krona (SEK 29,086,399,308) is allocated to the share premium account and one hundred thirty-nine million one hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 139,169,375) is available to the Company, as has been proved to the notary who finds it.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above change of functional currency of the Company, which shall read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 1,391,693,745.-) represented by one billion three hundred ninety-one million six hundred ninety-three thousand forty-five (1,391,693,745.-) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to grant a mandate to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, (RCS Luxembourg B 113.474) to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par devant Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.930 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 Novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mme Isabelle CHARLIER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»):

Le Président nomme M. Pablo UMBON-MANZANO, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire désignent M. Kristof JANSEN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée (le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera attaché avec les procurations au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Le président demande alors au notaire instrumentant de déclarer ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, l'ensemble des actionnaires représentant ensemble la totalité du capital de l'entreprise pour un montant de cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000,-) sont présents ou représentés à la réunion, ainsi l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut valablement délibérer et décider sur les points à l'ordre du jour, sans convocation formelle préalable des actionnaires.

L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est le suivant:

1- Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.573.745,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000), représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, à un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt seize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.693.745,-) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.693.745) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, par l'émission d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.573.745) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2- Émission d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.573.745) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission globale de vingt-neuf milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt dix neuf mille trois cents huit couronnes suédoises (SEK 29.086.399.308,-);

3- Dotation de cent trente-neuf millions cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze couronnes suédoises (SEK 139.169.375,-) à la réserve légale de la Société;

4- Souscription et paiement d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.573.745) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de couronnes suédoises (SEK 1, -) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission globale de vingt-neuf milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt dix neuf mille trois cents huit couronnes suédoises (SEK 29.086.399.308,-) et de l'allocation de cent trente-neuf millions cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze couronnes suédoises (SEK 139.169.375,-) à la réserve légale de la Société, par un apport en nature

5- Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus pour être lu comme suit: «Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.693.745,-) représentés par un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.693.745) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune".

6- Mandat accordé à tout gérant de la Société et à Centralis SA, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, en vue d'effectuer toutes les actions juridiques en rapport avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des actionnaires.

L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'ordre du jour, sans qu'ils aient eu une convocation préalable.

Ainsi, les membres de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'établir les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.573.745,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000), représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, à un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.693.745,-) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.693.745) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, par l'émission d'un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.573.745) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.573.745) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission globale de vingt-neuf milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt dix neuf mille trois cents huit couronnes suédoises (SEK 29.086.399.308,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'allouer cent trente-neuf millions cent soixante-neuf mille trois cent soixante quinze couronnes suédoises (SEK 139.169.375,-) à la réserve légale de la Société;

Souscription et paiement

1- apparaît alors Mme Isabelle CHARLIER, précédemment nommée, agissant en sa qualité de mandataire de Invitrogen Holdings Inc., identifiée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 24 Novembre 2014.

La comparante, prénommée, déclare (i) souscrire au nom et pour le compte de Invitrogen Holdings Inc., deux cent vingt trois millions huit cent quarante et une huit cent et cinq (223.841.805) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale valeur d'une couronne suédoise (SEK 1, -), avec une prime d'émission totale de quatre milliards six cent soixante dix-huit millions six cent quatre-vingt dix-sept mille cent soixante quatorze couronnes suédoises (SEK 4.678.697.174,-) et (ii) allouer au nom et pour le compte de Invitrogen Holdings Inc., vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cent onze couronnes suédoises (SEK 22.386.111,-) et (iii) effectuer le paiement de ces parts sociales nouvelles, de la prime d'émission y relative et la dotation à la réserve légale au complet par (i) une contribution en nature de la totalité du capital de Life Technologies GmbH, une société constituée en vertu des lois de l'Allemagne, et 100 actions ordinaires de Life Technologies, Inc., une société constituée en vertu des lois du Canada et des droits à recevoir (l'«Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par Invitrogen Holdings Inc. le 24 Novembre 2014 que:

"Sur la base de la vérification effectuée comme décrit ci-dessus la valeur de la contribution est au moins égale à la valeur de la contrepartie."

Le rapport d'évaluation en daté du 24 Novembre 2014, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

Ayant reconnu la contribution en nature décrite ci-dessus les porteurs de parts décident unanimement d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

2- apparaît alors Mme Isabelle CHARLIER, précédemment nommée, agissant en sa qualité de mandataire de FSWH International Holdings LLC, identifiée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 24 Novembre 2014.

La comparante, prénommée, déclare (i) souscrire au nom et pour le compte de FSWH International Holdings LLC., Un milliard cent soixante sept millions sept cent trente et un mille neuf cent quarante (1.167.731.940) parts sociales nouvellement émises, avec une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1, -), avec une prime d'émission de vingt-

quatre milliards quatre cent sept millions sept cent deux mille cent trente quatre couronnes suédoises (SEK 24.407.702.134,-) et (ii) allouer au nom et pour le compte de FSWH international Holdings LLC, cent seize millions sept cent quatre-vingt trois mille deux cent soixante quatre couronnes suédoises (SEK 116.783.264,-) et (iii) effectuer le paiement de ces parts sociales nouvelles, de la prime d'émission attachée et la dotation à la réserve légale en totalité par (i) une contribution en nature de la totalité du capital de FSII Holdings I AB, une société constituée en vertu des lois de la Suède et des droits à recevoir contre Power Sweden Holdings I, une société existant sous le lois de la Suède (la «Contribution»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par FSWH International Holdings LLC le 24 Novembre 2014 que:

"Sur la base de la vérification effectuée comme décrit ci-dessus la valeur de la contribution est au moins égale à la valeur de la contrepartie."

Le rapport d'évaluation en daté du 24 Novembre 2014, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

Ayant reconnu la contribution en nature décrite ci-dessus les porteurs de parts décident unanimement d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

Le montant total de trente milliards six cent dix-sept millions cent quarante-deux mille quatre cent vingt-huit couronnes suédoises (SEK 30,617,142,428), dont un milliard trois cent quatre-vingt onze millions cinq cent soixante-treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.573.745,-) est alloué au compte capital social et vingt-neuf milliards quatre-vingt six millions trois cent quatre-vingt dix-neuf mille trois cent huit couronnes suédoises (SEK 29.086.399.308,-) est alloué au compte prime d'émission et cent trente-neuf millions cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze couronnes suédoises (SEK 139,169,375), est à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus pour être lu comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard trois quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 1.391.693.745,-) représentés par un milliard trois quatre-vingt onze millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent quarante-cinq (1.391.693.745) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune».

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accorder un mandat à tout gérant de la Société et à Centralis S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (RCS Luxembourg B 113.474) en vue d'effectuer toutes les actions juridiques en rapport avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des actionnaires.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture au mandataire, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, P. UMBON-MANZANO, K. JANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2014. LAC/2014/56281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195534/298.

(140218350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Yum! Franchise China Trust I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.237.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Australia Holdings Limited, a company with limited liability, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C, Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under the number MC-130844 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Yum! Franchise China Trust I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.237, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3.161 dated 29 October 2014 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,001,166,903.98 (one billion, one million, one hundred and sixty-six thousand, nine hundred and three United States Dollars and ninety-eight cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,001,166,903.98 (one billion, one million, one hundred and sixty-six thousand, nine hundred and three United States Dollars and ninety-eight cents), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder as further described below.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment of the new shares and the share premium in the manner described below through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 2 (two) new shares (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,001,166,903.98 (one billion, one million, one hundred and sixty-six thousand, nine hundred and three United States Dollars and ninety-eight cents) (the "Share Premium"),

The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all of the interest, being an 8.4% beneficiary interest, held by the Sole Shareholder in Yum! Franchise China Trust I, a trust established in accordance with People's Republic of China Trust Law, with a fair market value of USD 1,001,166,904 (one billion, one million, one hundred and sixty-six thousand, nine hundred and four United States Dollars) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,001,166,904 (one billion, one million, one hundred and sixty-six thousand, nine hundred and four United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 10, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contributions has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Australia Holdings Limited: 2,000,002 shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million and two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Australia Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C, Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro MC-130844 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Yum! Franchise China Trust I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.237, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.161 le 29 octobre 2014 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.001.166.903,98 USD (un milliard un million cent soixante-six mille neuf cent trois dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01

USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.001.166.903,98 USD (un milliard un million cent soixante-six mille neuf cent trois dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission de la manière décrite ci-dessous par voie de l'apport en nature tel que détaillé ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux 2 (deux) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.001.166.903,98 USD (un milliard un million cent soixante-six mille neuf cent trois dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»).

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'ensemble des intérêts, représentant 8,4% des intérêts bénéficiaires détenus par l'Associé Unique dans Yum! Franchise China Trust I, un trust établi conformément aux lois de la République Populaire de Chine relative au Trust, ayant une valeur de marché de 1.001.166.904 USD (un milliard un million cent soixante-six mille neuf cent quatre dollars américains) (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.001.166.904 USD (un milliard un million cent soixante-six mille neuf cent quatre dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 10 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Australia Holdings Limited.: 2.000.002 parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54537. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195631/233.

(140217494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Zesumme Wuessen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7481 Tuntange, 4, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg F 10.198.

— STATUTEN

Titre I^{er}.

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen „Zesumme wuessen“.

Art. 2. Der Grundzweck dieser Vereinigung ist das Zusammenkommen und Organisieren gemeinnütziger Aktivitäten.

Art. 3. Die Vereinigung hat ihren Sitz in Tuntange.

Der Sitz kann durch Beschluss des Vorstandes an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 4. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Titre II.

Art. 5. Rechnungsjahr. 1. Januar bis 31. Dezember

Titre III.

Art. 6. Mitgliedschaft. Mitglied werden kann jeder der Mitglied werden möchte und seine Anfrage an den Vorstand stellt.

Es wird unterschieden zwischen aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.

Mitgliedskarten:

Aktive Mitglieder bezahlen 1 € zum Erhalt einer Mitgliedskarte, Ehrenmitglieder nach Belieben.

Art. 7. Die Vereinigung besteht aus mindestens drei Mitgliedern.

Art. 8. Der freiwillige Austritt ist möglich durch das Nichterneuern der Mitgliedschaft oder das Einreichen einer schriftlichen Mitteilung an den Vorstand.

Art. 9. Jedes Mitglied kann vom Vorstand aus der Vereinigung ausgeschlossen werden, wenn:

- das besagte Mitglied gegen die Statuten verstoßen hat,

- das besagte Mitglied seinen Verpflichtungen gegenüber der Vereinigung nicht nachkommt und dies vom Vorstand bemerkt wird.

Jeder Ausschluss eines Mitglieds muss durch eine Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen des Vorstandes abgestimmt werden.

Titre IV. Generalversammlungen

Art. 10. Einberufung einer Generalversammlung. Eine schriftliche Einladung muss 2 Wochen vorher verschickt werden. Die Mitglieder müssen sich spätestens 3 Tage vor der Generalversammlung angemeldet haben.

Art. 11. Tagesordnung der Generalversammlung. Die Tagesordnung muss eingehalten werden. Sonstige Vorschläge können im Rahmen der zeitlichen Möglichkeiten durchgenommen werden.

Titre V. Verwaltung

Art. 12. Die Vereinigung wird von einem Vorstand, bestehend aus mindestens drei freiwilligen Mitgliedern geführt.

Die Mitglieder des Vorstandes werden in der Generalversammlung durch eine einfache Abstimmung der Mehrheit gewählt.

Alle zwei Jahre wird der Vorstand neu gewählt, respektiv bestätigt. Dies erfolgt im austretend und wieder wählbaren Wechselsystem (normalerweise die Hälfte des Vorstandes).

Innerhalb des Vorstandes werden die einzelnen Funktionen (Präsident, Sekretär, Kassierer) durch einfache Abstimmung der Mehrheit verteilt. Jedes Mitglied des Vorstandes ist wieder wählbar.

Art. 13. Der Vorstand kommt mindestens 3 Mal im Jahr zusammen um eine Vorstandversammlung abzuhalten. Des Weiteren kann bei einer zwei Drittel Mehrheit der ganzen Mitgliedschaft oder auf Anfrage des Präsidenten eine Vorstandversammlung einberufen werden.

Die Vorstandsmitglieder werden durch eine schriftliche Einladung einberufen.

Art. 14. Die Unterschrift zweier ausgewählter Mitglieder des Vorstandes verpflichtet die Vereinigung.

Art. 15. Der Vorstand kann einzelne Aufgabenbereiche an seine Mitglieder oder an einen Dritten delegieren.

Titre VI. Verwaltung des Vermögens und Kassenwesens

Art. 16. Die Rechnungen sind nur mit einer Vollmacht des Präsidenten oder des Kassierers zu begleichen, auch Gelddaufhebungen fallen unter diese Vollmacht.

Der Kassierer ist verantwortlich für das Vermögen. Die zwei Kassenrevisoren haben jederzeit das Recht die Kasse zu überprüfen. Sie müssen jedoch eine Woche vorher Bescheid geben. Die Kasse muss vor jeder Generalversammlung überprüft werden.

Titre VII.

Art. 17. Die Generalversammlung kann nur dann Statutenänderungen vornehmen, wenn diese ausdrücklich auf der Tagesordnung angekündigt werden und zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind.

Art. 18. Statutenänderungen und deren Veröffentlichung werden nach der Gesetzgebung des 21. April 1928, beziehungsweise derer Aktualisierung, durchgeführt.

Titre VIII.

Art. 19. Die Auflösung der Vereinigung wird nach der Gesetzgebung des 21. April 1928, beziehungsweise derer Aktualisierung, durchgeführt.

Art. 20. Bei Auflösung der Vereinigung, wird ihr Vermögen nach Bestimmen des Vorstandes an eine oder mehrere Vereinigungen gespendet.

Référence de publication: 2014195634/66.

(140217260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

nOOnesign, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 175.867.

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Karine ROUSSEL épouse VERONESE, née le 24 août 1968 à Lille (France), demeurant à L-3516 Dudelange, 12, rue Auguste Lumière;

2. Monsieur Frédéric VERONESE, né le 7 août 1969 à Moyeuve-Grande (France), demeurant à L-3516 Dudelange, 12, rue Auguste Lumière,

agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de la Société nOOnesign, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3516 Dudelange, 12, rue Auguste Lumière, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.867 (la Société), constituée en date du douze mars 2013, suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1103 du 10 mai 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par eux et rédigé comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
2. Changement de l'adresse professionnelle des gérants de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les Associés décident ce qui suit:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la société à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Kayl».

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la nouvelle adresse professionnelle des gérants technique et administratif en fonction, à savoir Monsieur Frédéric VERONESE et Madame Karine ROUSSEL épouse VERONESE, sera à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de le signer.

Signé: Roussel, Veronese, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2014. Relation: RED/2014/2348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014195649/54.

(140218503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Pâtisserie Scheer Marc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196223/9.

(140219194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Varian Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 185.764.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Varian Investments S.A. SPF», avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185.764, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 du 5 juin 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 187.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 584.000,- EUR à 771.000,- EUR, par la création et l'émission de 187 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de 187.000,- EUR

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (584.000,- EUR) à sept cent soixante-et-onze mille euros (EUR 771.000,-), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-sept (187) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée constate que les cent quatre-vingt-sept (187) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement, moyennant un versement en espèces d'un total de trois cent soixante-quatorze mille euros (EUR 374.000,-), dont cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,-) sont alloués au capital social de la société et cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,-) sont alloués au compte prime d'émission.

Le montant de trois cent soixante-quatorze mille euros (EUR 374.000,-), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept cent soixante-et-onze mille euros (EUR 771.000,-), représenté par sept cent soixante-et-onze (771) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

191181

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195578/66.

(140217624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.402.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (fonds d'investissement spécialisé) TROPHY INVESTMENTS SIF, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132402, constituée suivant acte notarié, en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 20 octobre 2007, numéro 2367.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydie MOULARD, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme secrétaire Madame Alice HO, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Florence PILOTAZ, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 30 octobre 2014 et par des avis publiés au Mémorial, Recueil Spécial C et au Luxemburger Wort en date des 30 octobre 2014 et 8 novembre 2014.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) La mise en liquidation et la dissolution de la SICAV-SIF.

2) La désignation du liquidateur BDO Tax & Accounting S.A., représenté par Messieurs Pierre Lentz et Reno Maurizio Tonelli, la détermination de ses pouvoirs et la fixation de sa rémunération.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Que suivant la liste de présence 906,894 actions sur les 1.384,951 actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société à compter de ce jour.

2^{ème} Résolution

L'assemblée nomme BDO Tax & Accounting S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, représentée par Messieurs Pierre Lentz et Reno Maurizio Tonelli, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

191182

3^{ème} Résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

L'assemblée décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: L. MOULARD, A. HO, F. POLOTAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55998. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195568/64.

(140218346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Thekem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 55.994.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Joannes Adrianus Petrus Maria KEMPS, indépendant, né à Tilburg, le 10 février 1968, demeurant à B-2320 Hoogstraten, Elsbroeken 10, Belgique,

2. Madame Catharina Johanna Hubertina Maria KEMPS, indépendante, née à Tilburg le 31 décembre 1968, demeurant à NI-5141 BB Waalwijk, Burgmeester van Grotenhuisstraat, 5, Pays-Bas, et

3. Monsieur Bart Petrus Josephus Maria KEMPS, indépendant, né à Tilburg, le 20 mai 1973, demeurant à B-2320 Hoogstraten, Lodewijk de Konincklaan, 367, Belgique,

4. Madame Maria Theresa Anna Josephina KEMPS-KOENEN, indépendante, née le 11 octobre 1940 à Dongen (Pays-Bas), demeurant à B-2320 Hoogstraten (Belgique), Sint-Lanaertseweg, 29

tous ici représentés par Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach,

en vertu d'une (1) procuration lui délivrée, laquelle restera après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme «THEKEM S.A.», avec siège social à ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.994, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 août 1996, publié au Mémorial C numéro 596 du 6 novembre 1996 et les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1016 du 15 novembre 2001.

b.- Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

c.- Que les comparants sont tous ensemble les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis solidairement de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195551/57.

(140217690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «TIARA S.A.», établie et ayant son siège social au 51, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 728 du 15 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 13 février 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Nora BRAHIMI, employée, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nora BRAHIMI, prénommée.

Madame la présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des articles 6, 8 et 9 des statuts de la société concernant la possibilité d'un administrateur unique et son pouvoir de signature; et

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier les articles 6, 8 et 9 des statuts de la société afin d'introduire la possibilité de n'avoir qu'un administrateur unique, articles qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 8.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

« **Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (1.300.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Brahimi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. LAC/2014/55075. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195556/80.

(140218184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.